

**COSMACOL/EMI**

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

<b>Nom commercial</b>	<b>COSMACOL/EMI</b>
<b>INCI</b>	DI-C12-13 ALKYL MALATE
<b>No REACH</b>	01-0000016057-73-0000
<b>Nom de la substance (REACH / CLP)</b>	Bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation</b>	matière première pour produit cosmétique matières première pour les produits de soins pour le corps matière première pour agent de lavage et détergent
<b>Utilisations déconseillées</b>	

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Société</b>	Sasol Italy S.p.A. Viale Forlanini, 23 20134 Milano Italy  Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-205
<b>Information (service sécurité des produits):</b>	Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-315
<b>Adresse e-mail</b>	msds-info.italy@it.sasol.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	+39 0931 988-290
---------------------------------	------------------

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Remarques sur le réglage et l'identification**

La préparation a été testée en tant que telle au niveau de ses caractéristiques toxicologiques et a été classée de façon adéquate.

**2.3 Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à signaler.

**COSMACOL/EMI**

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit est une substance au sens du règlement (CE) 1907/2006.

**CARACTERISATION CHIMIQUE****bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**contenu:  $\geq 90$  -  $\leq 100$  %**Type de composant:** Matière active**No.-CE:** 413-390-6**No.-Index:****No.-CAS:** 149144-85-4**No REACH:** 01-0000016057-73-0000**Nom de la substance (REACH / CLP):** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**COMPOSANTS OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES ET SUBSTANCES AVEC VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE A INDIQUER CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) 1907/2006**

Aucun ingrédient dangereux

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
<b>En cas d'inhalation</b>	Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Surveiller la respiration, donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon.
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment à l'eau.
<b>En cas d'ingestion</b>	Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Symptômes: Pas d'information disponible. Risques: Pas d'information disponible.
--	--

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traitement: Pas d'information disponible.
--	---

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
---------------------------------------	--

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques pendant la</b>	En cas d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz de combustion
---------------------------------------	--

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

**lutte contre l'incendie** dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**Information supplémentaire** Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Précautions spéciales** Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Utiliser un équipement de manutention mécanique. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Pas de conditions spéciales de stockage requises.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage** Stockage <30 ° C

**Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)** 10-13: Code allemand de stockage 10 à 13

**Autres données** Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Ces informations ne sont pas disponibles.

**COSMACOL/EMI**

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

---

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**8.1 Paramètres de contrôle****COMPOSANTS AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE****Limites nationales d'exposition professionnelle**

Donnée non disponible

**LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EUROPEENNES**

Donnée non disponible

**DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)****Nom de la substance: bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)****Nom de la substance: bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**8.2 Contrôles de l'exposition****MESURES D'ORDRE TECHNIQUE**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE****Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'aération insuffisante, de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, de gêne due à une odeur trop forte ou d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, utiliser un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire avec un filtre de type A ou un filtre combiné adéquat (en cas d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, par ex. A-P2 ou ABEK-P2), conf. à la norme EN 141.

**Protection des mains**

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre., Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

**gants appropriés à un contact prolongé:**

Matériel: caoutchouc butyle

Délai de rupture: &gt;= 480 min

Épaisseur de la couche: &gt;= 0,7 mm

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

### gants appropriés à la protection contre les projections:

Matériel: Caoutchouc nitrile/latex nitrile

Délai de rupture: &gt;= 30 min

Épaisseur de la couche: &gt;= 0,4 mm

<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un équipement de protection adéquat.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Pratiques générales d'hygiène industrielle.
<b>Mesures de protection</b>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

### CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

<b>Conseils généraux</b>	Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
--------------------------	---

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide; 20 °C; 1.013 hPa
<b>Forme</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune méthode valide disponible
<b>pH</b>	Non applicable, Justification:; insoluble
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	< -20 °C; 1.013 hPa; EU Method A.1
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	> 270 °C; 1.013 hPa; EU Method A.2
<b>Point d'éclair</b>	163 °C; 1.013 hPa; EU Method A.9
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	non applicable (liquide)
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	< 0,001 hPa; 25 °C; Calculé par le logiciel SPARC
<b>Densité de vapeur relative</b>	> 1
<b>Densité</b>	0,927 g/cm <sup>3</sup> ; 20 °C; 1.013 hPa; EU Method A.3
<b>Hydrosolubilité</b>	0,00105 g/l; 20 °C; 1.013 hPa; EU Method A.6
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	log Pow: 6,4; 40 °C; EU Method A.8
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	329 °C; 1,013 hPa; EU Method A.15

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

<b>Viscosité, dynamique</b>	88,5 mPa.s; 20 °C; (calculé)
<b>Viscosité, cinématique</b>	95,5 mm <sup>2</sup> /s; 20 °C; ASTM D 7042
	33,8 mm <sup>2</sup> /s; 40 °C; ASTM D 7042
<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.
<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.

### 9.2 Autres données

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Note** Stable à température et pression ambiantes normales.

### 10.2 Stabilité chimique

**Note** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières à éviter** Donnée non disponible;

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**Décomposition thermique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Toxicité aiguë par voie orale** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
DL50 Rat: > 5.000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
étude scientifiquement injustifiée  
Justification:  
Voies d'exposition négligeables ou improbables  
Il existe suffisamment de données sur les voies d'absorption alternatives.

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

**Toxicité aiguë par voie cutanée** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
DL50 Rat: > 2.000 mg/kg; Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.3.  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Irritation de la peau** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Lapin: non irritant; OCDE ligne directrice 404  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expérience chez l'homme - Contact avec la peau** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
non irritant

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Irritation des yeux** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Lapin: légèrement irritant; OCDE ligne directrice 405  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Test de Maximalisation Cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE ligne directrice 406  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Génotoxicité in vitro** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

**Génotoxicité in vivo** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

**Remarques** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Remarques** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
La substance s'est révélée ne pas être génotoxique - pour cette raison, un potentiel cancérogène n'est pas très probable.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Rat; Oral(e)  
NOAEL ((pais)): 170 mg/kg (par poids et jour)  
NOAEL (F1): 170 mg/kg (par poids et jour); OCDE ligne directrice 415 (valeur de la littérature)  
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).  
Substance d'essai: Bis(2-Ethylhexyl)adipate

**Remarques Toxicité pour la reproduction** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Tératogénicité** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:  
Rat; Oral(e)  
NOAEL: 170 mg/kg (par poids et jour)  
NOAEL (mère): 170 mg/kg (par poids et jour); OCDE ligne directrice 414 (valeur de la littérature)  
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

	Substance d'essai: Bis(2-Ethylhexyl)adipate
<b>Remarques-Tératogénicité</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	
<b>Remarques</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	
<b>Remarques</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Souris; Oral(e); 91 jr NOAEL: 200 mg/kg (par poids et jour); OCDE ligne directrice 408 Symptômes: augmentation réduite du poids (valeur de la littérature) Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie). Substance d'essai: Bis(2-Ethylhexyl)adipate
<b>Danger par aspiration</b>	
<b>Toxicité par aspiration</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Non applicable
<b>Informations toxicologiques</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour les poissons</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: CL50 (96 h) Brachydanio rerio (poisson zèbre): > 100 mg/l ; OCDE ligne directrice 203
<b>Toxicité pour les poissons - Toxicité chronique</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.
<b>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: CE50 (48 h) Daphnia magna (Grande daphnie ): > 100 mg/l ; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202
<b>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: CE50r (72 h) Selenastrum capricornutum (algue verte): > 100 mg/l ; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201
<b>Toxicité pour les bactéries</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: L'examen n'est pas utile.



## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

	Justification: Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test. Facilement biodégradable.
<b>Toxicité pour les organismes vivant dans le sol</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Facilement biodégradable.
<b>toxicité concernant les végétaux terrestres</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Facilement biodégradable.
<b>toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Donnée non disponible
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	
<b>Biodégradabilité</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Facilement biodégradable.; > 60 %; 28 jr; aérobique
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Bioaccumulation</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Facteur de bioconcentration (FBC): 195,4; calculé Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	
<b>Mobilité</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Adsorption/Sol; log Koc: 5,02; calculé forte adsorption sur les sols immobile
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
<b>Résultats de l'évaluation PBT</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	
<b>Conseils généraux</b>	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
<b>Emballages contaminés</b>	Vider les restes.
<b>code des déchets de l'Union européenne: EWC</b>	Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par la consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**COSMACOL/EMI**

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

**14.1 Numéro ONU**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR	Dangereux pour l'environnement	non
RID	Dangereux pour l'environnement	non
ADN	Dangereux pour l'environnement	non
IMDG	Marine polluant	no
ICAO/IATA	Environmentally hazardous	no

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Remarques Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****REGLEMENTS NATIONAUX/AUTRES REGLEMENTS**

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

### Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Entrée de la liste dans la directive: Non applicable

### ÉTAT ACTUEL DE NOTIFICATION

Switzerland. Consolidated Inventory	CH INV	Non listé (produit ou composants non listés)
US. Toxic Substances Control Act	TSCA	Non listé (produit ou composants non listés)
Canada. Canadian Environmental Protection Act (CEPA). Domestic Substances List (DSL)	DSL	Non listé (produit ou composants non listés)
Australia. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act	AICS	Listé (produit ou composants listés)
Japan. Kashin-Hou Law List	ENCS (JP)	Non listé (produit ou composants non listés)
Japan. Industrial Safety & Health Law (ISHL) List	ISHL (JP)	Non listé (produit ou composants non listés)
Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)	KECI (KR)	Non listé (produit ou composants non listés)
Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act	PICCS (PH)	Non listé (produit ou composants non listés)
China. Inventory of Existing Chemical Substances	INV (CN)	Listé (produit ou composants listés)
New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand	NZIOC	Non listé (produit ou composants non listés)
Taiwan. Existing Chemicals Inventory (MOL No. 10302023691)	TCSI	Non listé (produit ou composants non listés)

Remarque : les noms et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les nomenclatures chimiques mentionnées peuvent être différentes des données spécifiées dans le chapitre 3.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les composants du mélange (le seuil quantitatif pour l'enregistrement dans le cadre de la réglementation REACH n'est pas atteint ou le mélange fait exception à l'obligation d'enregistrement).

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

- 2. Identification des dangers
- 3. Composition/ informations sur les composants
- 7. Manipulation et stockage
- 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
- 9. Propriétés physiques et chimiques
- 15. Informations relatives à la réglementation

### Information supplémentaire:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

### signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
BCF	Bioconcentration factor
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
DSL	Domestic Substances List
EC...	Effect concentration ... %
ENCS	Existing Notified Chemical Substances (Japan)
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISHL	Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO	International Organization for Standardization
IUAPC	International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NDSL	Non-Domestic Substances List
NOAEL	no observable adverse effect level
NOEL/NOEC	No Observed-effect level/concentration
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TG	Test Guideline
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	Toxic Substances Control Act
vPvB	very persistent, very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse



## COSMACOL/EMI

Version: 5.00

Date de révision 04.07.2018

---

---